



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Le partage de la rente pétrolière : état des lieux et bonnes pratiques / Gilles Darmois
éd. Technip, 2013
cote : 59.241

Gilles Darmois, ancien cadre dirigeant d'une grande entreprise pétrolière française, est professeur à IFP Énergies nouvelles - Training, et consultant indépendant en hydrocarbures. Il connaît parfaitement le sujet qu'il traite et ajoute à sa très grande expertise un talent pédagogique issu de son expérience d'enseignant. Cet ouvrage est donc une excellente référence.

Ce livre, sous des apparences assez techniques, est en fait très politique. Il pose la question de la bonne répartition de la rente pétrolière. Les sommes en jeu se comptent en millions de barils et en milliards de dollars. Mais les enjeux géopolitiques de l'accès aux hydrocarbures et le partage de la rente qui en est issu font parfois oublier le caractère hautement technologique de la recherche et de l'exploitation du pétrole et du gaz. Ils masquent aussi, à une époque où les préoccupations environnementales sont à juste titre dominantes, que ces ressources dites fossiles seront encore nécessaires de longues années avant que la technique puisse leur trouver des alternatives suffisantes, notamment dans le secteur des transports.

L'ouvrage de Gilles Darmois est le produit d'un cours. Il est destiné à des étudiants, mais sa construction en cinq chapitres complétés par des exercices en font un outil indispensable à tous ceux qui veulent comprendre le monde du pétrole en échappant aux généralisations ou préjugés que cette activité génère trop souvent. Le livre est préfacé par Olivier Appert, ingénieur général des mines, président de l'IFP Energies nouvelles, et ancien directeur des hydrocarbures à une époque où cette administration jouait un rôle déterminant dans la sécurité des approvisionnements énergétiques de la France.

Cheminant dans les arcanes de l'exploration-production, grâce à la plume alerte et claire de l'auteur, le lecteur apprendra d'abord à faire la distinction entre les concessions pétrolières et les contrats de partage de production. Les premières sont nées aux États-Unis, où le propriétaire du sol est le plus souvent aussi propriétaire du sous-sol. L'entreprise exploite un domaine minier qui lui est concédé par l'État, et verse au propriétaire une redevance, et à l'État un impôt. L'État intervient assez peu dans le processus d'exploration et de production.

Le contrat de partage de production a été inventé au début des années soixante, lorsque les États producteurs ont décidé de s'affranchir de la tutelle des « majors »





Académie des sciences d'outre-mer

pétrolières qui fixaient d'un commun accord les prix du pétrole. Cette période a coïncidé avec le grand mouvement des indépendances et la création de l'OPEP à Bagdad. Le titulaire du contrat de partage de production exploite le domaine minier (bloc ou permis) en réalisant les travaux d'exploration. En cas de succès, il lance un développement, préalable à la mise en production de la découverte. Il finance, le plus souvent avec d'autres entreprises au sein d'une association, les investissements correspondants, ceux relatifs à l'exploration sur fonds propres, et les investissements de développement par appel au marché. Ces investissements sont remboursés par le « cost oil » généré par les revenus de la production, et une rémunération est versée à l'entreprise par le mécanisme du « profit oil », représentatif des risques assumés par l'entreprise et l'association qui a été créée à cet effet. L'entreprise paye un impôt à l'État sur le profit oil, et restitue à ce dernier l'intégralité des installations.

Dans les deux cas, concession et contrat de partage de production, les compagnies pétrolières sont autorisées à comptabiliser les réserves d'hydrocarbures ainsi obtenues, grâce à un mécanisme rigoureux mis en place par l'autorité américaine de régulation des marchés, afin de protéger les petits actionnaires d'éventuelles déclarations frauduleuses.

Gilles Darmois décrit aussi l'organisation des États producteurs, notamment sur le plan budgétaire, et pose la problématique de l'existence d'un côté minier et de son contenu. Face à la volatilité des prix, à leur augmentation très significative, les États ont cherché à augmenter leur part de la rente leur revenant, en imposant des mécanismes de limitation des bénéfices des compagnies. L'auteur présente ainsi plusieurs exemples, en ne cachant pas son point de vue sur l'opportunité de certains cas évoqués. La renégociation des contrats a été utilisée par certains États, pour rééquilibrer le partage de la rente entre l'État et les compagnies, les États devenant ainsi très dépendants de cette ressource.

De très utiles indications, définitions et tableaux sont fournis tout au long de l'ouvrage, ainsi que la traduction et l'explication de termes anglais obscurs pour les non initiés tels que « uplift », « buy back » ou encore « NOC ».

La conclusion ouvre sur la question de la transparence financière des opérations pétrolières, posée des 2002 lors de la création de l'Initiative de Transparence de Industries Extractives. Des mesures plus unilatérales et souvent inadaptées ont été ensuite adoptées par les États-Unis lors du vote du Dodd Franck Act en 2010, ou par l'Union Européenne à travers la directive comptable de 2013. Il n'est pas sûr que cette succession de réglementations permette à la société civile d'être mieux informée des paiements effectués par les compagnies, et de faciliter ainsi la bonne gouvernance des États producteurs.

Hubert Loiseleur des Longchamps